



MUNICIPALITÉ
DE CHÉSÈREX

Tél. 022 369 90 40
Fax 022 369 90 49
greffe@cheserex.ch
www.cheserex.ch

PREAVIS MUNICIPAL

39/2009

**RÉFECTION DES FAÇADES DE L'AUBERGE COMMUNALE « LA COURONNE »
DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT**

Municipale responsable : Mme Georgette Ansermet

 Réfection des façades de l'auberge communale « La Couronne »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le présent préavis invite le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit d'investissement dont l'objectif est l'entretien des façades de l'auberge communale « La Couronne », dont la mise en conformité intérieure a été effectuée en octobre 2006.

Descriptif des travaux

La Municipalité estime nécessaire de procéder à une réfection simple des façades de cette auberge, celles-ci ayant subi les outrages du temps.

Un examen détaillé de ces façades a démontré que l'état de conservation du crépi est bon, mais que des micro fissures sont néanmoins apparentes à certains endroits. En outre, nous pouvons constater que de nombreuses taches de salissure existent particulièrement du côté de la route de Crassier.

Considérant qu'en aucun endroit il n'a été observé de décollement ou d'effritement de crépi, la Municipalité a opté pour une réfection simple qui consiste essentiellement en un nettoyage, un léger colmatage, ainsi qu'une application de peinture.

Coûts des travaux

• Echafaudages, filets, échelle d'accès	CHF	4'400.00
• Lavage à la pression, couche de fond, traitement des fissures et application de 2 couches de peinture	CHF	9'650.00
• Peinture de 10 paires de volets et 5 portes	CHF	3'750.00
• Divers et imprévus	CHF	<u>2'200.00</u>
Total HT	CHF	20'000.00
TVA 7.6 %	CHF	<u>1'520.00</u>
Total TTC	CHF	<u>21'520.00</u>

Cet investissement sera amorti sur 10 ans.

./.

Réfection des façades de l'auberge communale « La Couronne »

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésèrèx

- dans sa séance du 19 mars 2009
- vu le préavis de la Municipalité n° 39/2009
- entendu les rapports des commissions chargées d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour


Décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des façades de l'auberge communale « La Couronne »,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 21'520.00 (vingt-et-un mille cinq cent vingt francs suisses) pour le financement de ces travaux, à prélever sur la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 février 2009.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
J. Ansermet



La Secrétaire
F. Monnaert